

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

NYON BIODIVERSITE 2010

Bilan des actions 2010 et perspectives 2011

**Délégués municipaux : Monsieur Claude Dupertuis
Madame Monique Boss**

Nyon, le 24 janvier 2011

Introduction

Dans son rapport N° 157 du 1^{er} mars 2010, la Municipalité répondait au postulat « Protéger la biodiversité en ville » de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod, qui demandait, en particulier, que la Municipalité réalise un inventaire de la biodiversité sur son territoire, qu'elle protège les zones et espèces intéressantes, qu'elle prenne certaines mesures spécifiques concernant les murs, la canopée des arbres majeurs abattus, la protection des hirondelles et qu'elle engage des actions de sensibilisation auprès de la population.

L'année 2010, année internationale de la biodiversité, a permis de répondre en partie à cette demande par la mise en œuvre d'une série de mesures détaillées dans ce rapport :

- mesure de la qualité écologique des espaces verts;
- programme de conservation des Hirondelles de fenêtre et rustique;
- programme de conservation du Martinet noir;
- étude de projet de renaturation du Cossy;
- étude d'avant-projet de renaturation de l'Asse;
- protection et entretien de l'espace cours d'eau;
- gestion des espèces exotiques envahissantes;
- directive relative aux rives du lac;
- communication et sensibilisation;
- autres actions.

Actions réalisées en 2010

Mesures de la qualité écologique des espaces verts

Un suivi floristique des espaces verts a été réalisé avec pour objectif d'évaluer la valeur écologique des espaces verts sur la base de relevés floristiques et de la présence de structures (bosquets, troncs d'arbres, murs de pierres sèches, etc.), d'analyser le mode de gestion actuel et de proposer au besoin des adaptations.

Parmi les sept parcelles définies comme prioritaires parmi l'ensemble des espaces verts, les surfaces herbacées avec un certain potentiel écologique ont fait l'objet d'un relevé complet de toutes les plantes supérieures et de leur recouvrement (méthode Braun-Blanquet),

Treize relevés complets et vingt-six inventaires floristiques ont ainsi été effectués entre le 11 mai et le 7 juillet 2010 sur les sites suivants : Parc du Boiron, Ecole du Couchant et stade de Marens, Ecole de Gai-Logis, Plage-des-3-Jetées (place de jeu), Pont Morand, Promenade du Mont-Blanc et Vuarpillière.



Promenade du Mont-Blanc © Ville de Nyon

La valeur écologique des types d'espaces verts (lisières, prairies, friches contrôlées, haies, arbustes et couvre-sols d'ornement, gazons standards, gazons extensifs) de ces parcelles a été estimée selon 5 niveaux : très élevé, élevé, moyenne, minime et sans valeur.

Les résultats montrent que l'entretien actuel des parcelles va dans le sens d'une plus-value écologique (fauche tardive, quasi pas de pesticides).

Beaucoup de plantes sur la Liste Rouge¹ ont été observées mais la présence de certaines révèle souvent une origine artificielle.

La prairie des talus de la Promenade du Mont-Blanc, la prairie fleurie de Pont Morand, les prairies des toits plats de l'école Gai-Logis et certaines en lisière du parc du Boiron admettent une valeur écologique très élevée.

D'autres ont un potentiel écologique élevé à l'image des prairies autour de l'Ecole du Couchant et du stade de Marens.

¹ Les Listes Rouges indiquent les plantes, animaux ou champignons qui sont menacés, rares, éteints ou disparus, l'évolution de la diversité des espèces sauvages, les espèces particulièrement menacées pour lesquelles il est impératif d'agir rapidement et les mesures de protection pour sauver ces espèces.

Le rapport préconise ainsi une série de mesures d'entretien ciblé qui permettront d'améliorer encore cette valeur :

- supprimer les plantes exotiques de la Liste Noire² et de la Watch List³;
- favoriser les espèces indigènes, ne pas planter de variétés horticoles d'espèces indigènes;
- en cas d'ensemencement, préférer la méthode « fleurs de foin » (herbe à semences);
- faucher tardivement, une fois que la plupart des plantes ont fructifié (après le 15 juin);
- en lisière, aménager des tas de branches, souches et troncs d'arbres, surtout en situation ensoleillée, favoriser les buissons épineux;
- éviter les pesticides, laisser la végétation herbacée se développer au pied des haies;
- dans les plus grandes prairies, laisser des bandes non fauchées et pratiquer la fauche alternée;
- amaigrir certaines prairies grasses au potentiel écologique élevé.

Il s'agit également de trouver le bon compromis pour les espaces verts à vocation décorative ou pour une utilisation spécifique (aire de pique-nique, cours d'école, etc.).

Notons que la méthode de relevé utilisée garantit une estimation homogène des éléments naturels de la ville et la reproductibilité pour de futurs relevés.

Grâce à la pose de plaquettes d'aluminium, enterrées, et à une mesure GPS, il sera possible de procéder régulièrement à des relevés sur les mêmes zones. Ainsi, un suivi scientifique précis de l'évolution des espèces à long terme sera possible.

Programme de conservation de l'Hirondelle rustique et de l'Hirondelle de fenêtre

Les salissures que les hirondelles provoquent sur les bâtiments amènent les propriétaires à s'en plaindre, voire à détruire les nids.



Hirondelles rustiques à la Rue St-Jean © Ville de Nyon



Nids d'Hirondelle de fenêtre, Bibliothèque communale © Ville de Nyon

Une sensibilisation du public à cette problématique a été menée via le site nyon.ch, via la lettre d'information spéciale biodiversité de mars 2010 et directement sur le terrain.

Au bénéfice d'une cartographie des sites de nidification réalisée de 1997 à 2008 par la Fondation Environnement-social – Programme ETS « Martinets et Hirondelles » – et des

² La Liste Noire regroupe les néophytes envahissantes de Suisse qui causent actuellement des dommages à la diversité biologique, la santé et/ou l'économie et dont il faut empêcher l'expansion.

³ La Watch List est la liste des néophytes envahissantes de Suisse qui ont le potentiel de causer des dommages et dont l'expansion doit être surveillée.

données de M. Claude Beuchat, agent de surveillance à la protection de la nature du Canton de Vaud, le Service des travaux et environnement, en étroite collaboration avec la Conservation de la nature du canton de Vaud, veille à la conservation des sites de nidification existants et leur compensation quand la situation l'exige, dans le cadre des transformations, démolitions ou rénovations.

Les travaux doivent être planifiés entre fin septembre et avril, hors période de nidification. La Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages (LChP 17B du 20 juin 1986) précise en effet qu'il est interdit de dénicher des œufs ou des jeunes oiseaux d'espèces protégées ou de déranger les oiseaux pendant la couvaison.

Dans le cas où la destruction est inévitable, le remplacement par des sites adéquats est exigé. La Loi sur la protection de la nature (LPN art.18 du 1^{er} juillet 1966) dit que s'il est impossible d'éviter des atteintes d'ordre technique aux biotopes dignes de protection, l'auteur de l'atteinte doit en assurer la reconstitution ou le remplacement par la mise en place de mesures compensatoires.

Si le service constate la destruction d'un nid, il prend contact avec le propriétaire pour le sensibiliser et lui rappeler la législation en vigueur. Dans le cas de colonies importantes, il en informe la Conservation de la nature. Le propriétaire est ensuite dirigé sur le Centre Ornithologique de Réadaptation de Genthod (COR) pour trouver une solution adaptée (pose de nichoirs, planchette anti-déjections, etc.).

Dans le cas de la Bibliothèque communale de Nyon, occupée par l'Hirondelle de fenêtre, les travaux de nettoyage de façade ont été planifiés hors période de nidification. Certaines façades sensibles seront neutralisées avant l'arrivée des hirondelles par la pose d'un matériau lisse (plexiglas, etc.). En mesure compensatoire, des nichoirs seront installés sur la façade arrière du bâtiment, des nichoirs qui de par leur configuration limitent les salissures sur le mur.

Le Service des travaux et environnement répond également sur appel de particuliers importunés par les salissures provoquées par la présence des hirondelles.

Programme de conservation du Martinet noir

Le Martinet noir est présent à Nyon entre avril et août. Il revient après une longue migration et retourne à son lieu de nidification. Sur la liste des 50 espèces d'oiseaux prioritaires en Suisse, leurs sites de nidification doivent impérativement être protégés et remplacés le cas échéant. Ces derniers sont trop souvent endommagés ou détruits lors de travaux de rénovation.

Tout comme pour l'hirondelle, le Service des travaux et environnement, en étroite collaboration avec la Conservation de la nature du canton de Vaud, veille à la conservation des sites de nidification existants et leur compensation quand la situation l'exige, dans le cadre des transformations, démolitions et rénovations.

Au bénéfice d'une cartographie des sites de nidification réalisée de 1997 à 2008 par la Fondation Environnement-social – Programme ETS « Martinets et Hirondelles » – et des données de M. Beuchat, agent de surveillance à la protection de la nature du Canton de Vaud, le service informe le maître d'ouvrage et la direction des travaux de l'existence de sites de nidification pour le Martinet noir.

Il veille à l'accès aux nids durant la période de reproduction en proposant le cas échéant des mesures de précaution.

S'il n'est pas possible d'éviter la destruction des sites à martinets, des sites de remplacement adéquats seront aménagés.



Martinet noir © COR



Nichoirs au Musée du Léman © Ville de Nyon

Au nom de la compensation écologique dans les zones urbanisées, la Ville de Nyon contribue également à l'aménagement de nouveaux sites de nidification pour le Martinet noir. En collaboration et en coordination avec le Centre Ornithologique de Réadaptation de Genthod (COR), 22 nichoirs ont été installés dans la tour du bailli du Château de Nyon en 2008 et 6 nichoirs au Musée du Léman en 2010.

Il s'agira en 2011 d'inciter des colonies de reproducteurs à amorcer une réimplantation sur ces sites aménagés à leur intention et de poursuivre le suivi pour la protection de cette espèce.

Projet de renaturation du Cossy

Un mandat pour le projet de renaturation du Cossy sur sa partie à ciel ouvert a été lancé en étroite collaboration avec le Canton. Un résultat est attendu à la fin de l'hiver. Ce projet est l'occasion de restaurer en milieu urbain des biotopes naturels abritant une faune et une flore diversifiée et un tracé de berges proche de l'état naturel, une valeur ajoutée pour les quartiers du centre-ville.

Avant-projet de renaturation de l'Asse

Un mandat pour l'avant-projet de renaturation de l'Asse sur le tronçon RC1-embouchure a été lancé en étroite collaboration avec le Canton. Les premiers résultats sont attendus en février 2011. L'avant-projet devra entre autres permettre de remédier à l'obstacle majeur à la migration piscicole que constitue l'actuel voûtage sous la RC1.

Protection et entretien de l'espace pour les cours d'eau

Depuis 1999, les cantons sont tenus de déterminer l'espace nécessaire pour les cours d'eau et de veiller à leur préservation. La détermination de cet espace est réputée s'étendre à 10 mètres de part et d'autre du domaine public de l'eau, à moins que les circonstances ne commandent de prévoir une distance supérieure.

La Municipalité exécute les tâches de police et de surveillance des cours d'eau sur le territoire communal, des tâches exercées sous le contrôle du Département de la Sécurité et de l'Environnement (SESA et SFFN).

Par l'entretien régulier de cet espace cours d'eau, les services veillent à permettre à ce corridor naturel de remplir ses fonctions de transport des eaux et matériaux solides sans dégât, d'habitat pour la faune et la flore, de mise en réseau des biotopes et de maintien d'une bande de végétation permettant de limiter l'apport en nutriments.

À Nyon, le Service des travaux et environnement est chargé de ces missions en collaboration étroite avec le Service des espaces verts et forêts pour l'entretien des cours d'eau et des cordons boisés.

En 2010, ces services sont intervenus sur des cas de pollutions d'eaux usées (branchements des privés) et de lait de ciment (chantiers). Ils ont entre autres exigé le retrait de plusieurs embâcles (troncs), sont intervenus sur le cordon boisé à raison d'une campagne de nettoyage au printemps et d'actions ponctuelles suite à des chutes d'arbres ou d'interventions planifiées (Boiron, cordon boisé du Cossy), ont procédé de manière ponctuelle au retrait de nombreux déchets dans les cours d'eau et conduit une après-midi de nettoyage du Cossy avec la participation des collaborateurs d'une entreprise nyonnaise à l'occasion des « Journées de la Terre ».

La limite de l'espace cours d'eau est en cours de cartographie sur les cours d'eau du Cossy, du Boiron et de l'Asse et du Nant-de-Signy. Elle sera par la suite intégrée à la prochaine révision du plan général d'affectation.

Reste à définir une politique d'entretien des cours d'eau qui se construira sur la base de la nouvelle stratégie de protection de la biodiversité.

Directive Rives du lac

Cette directive relative aux travaux d'entretien et de construction sur les rives du lac s'applique aux projets officiels menés par les services de l'administration communale de même qu'aux travaux initiés par les privés qui, dans les deux cas, touchent aux rives.

Elle a pour objectif de permettre un développement avantageux des milieux des rives du point de vue des valeurs naturelles et du point de vue paysager, en particulier : de redonner aux embouchures une vocation naturelle, d'améliorer l'état des forêts riveraines, de favoriser les herbiers de characées, de maintenir et favoriser la reproduction et la migration des poissons, et enfin de renforcer la population de Castor d'Europe.

Elle rappelle la législation en matière de faucardage, dragage et colmatage des digues et encourage la conservation des arbres remarquables riverains, la suppression des essences exotiques sur les rives et digues et la reconstitution de bosquets de bois doux dans les secteurs avec enrochement.

Cette directive sera soumise à la Municipalité pour approbation courant février 2011 et pourra être par la suite communiquée aux bordiers concernés.

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Une cartographie récente des plantes exotiques envahissantes à Nyon montre une présence accrue de la Renouée du Japon, inscrite sur la Liste Noire, aux abords des cours d'eau. L'éradiquer dans son ensemble est un objectif difficile qui engendrerait des coûts considérables.

Le Service des espaces verts et forêts et le Service des travaux et environnement ciblent dès lors sur des mesures préventives avec pour principal objectif de contenir et d'affaiblir les foyers existants et de préserver les secteurs non envahis.

Ce printemps 2010, ils ont procédé à un arrachage précoce des jeunes plants, avec l'aide des collaborateurs d'une entreprise nyonnaise à l'occasion de leur journée d'entraide communautaire.

Le Service des espaces verts et forêts a procédé à une fauche durant l'été.

Des recommandations ponctuelles ont également été données sur les chantiers dont les parcelles sont envahies. Il en a été de même chez les privés qui en possèdent dans leurs jardins.

Une action de sensibilisation des bordiers à la présence de plantes exotiques envahissantes a été réalisée en 2007, et sera reconduite en 2011.

Autres actions

La biodiversité dans les outils d'aménagement du territoire

La biodiversité devient une thématique incontournable dans l'aménagement du territoire. Elle a été récemment considérée dans l'élaboration des plans de quartiers. Cette pratique sera généralisée en 2011 et le thème de la biodiversité également pleinement considéré dans le futur projet de révision du Plan général d'affectation.

Communication et sensibilisation

Journées de la biodiversité au Zoo de la Garenne

Dans le cadre de la Journée mondiale et de l'année internationale de la biodiversité, le Musée du Léman a participé activement à la manifestation organisée les samedi et dimanche 29 et 30 mai au Zoo de la Garenne.

Le Musée du Léman, Pro Natura, le Parc Naturel Régional du Jura vaudois, A Rocha, l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier et l'Association suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine ont invité les nombreux visiteurs à se pencher sur ce thème grâce aux stands didactiques et d'informations, aux films et aux conférences proposées lors de ces deux journées.

Sur son stand, le Musée du Léman a notamment relayé les informations sur les actions de la Ville de Nyon en faveur de la biodiversité.

Journée de la biodiversité à Nyon

Le dimanche 13 juin 2010, le Musée du Léman a accueilli près de 300 personnes sur une dizaine de stands didactiques – Apiculteurs nyonnais, Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, Zoo de la Garenne, Pro Natura, Service des espaces verts et forêts, Service des Travaux et environnement, aquariums du musée - pour sensibiliser son public aux trésors de la nature en ville. De 10 à 17 heures, au Musée du Léman et dans le parc du Bourg-de-Rive, chacun a pris la mesure d'actions concrètes pour favoriser la diversité de la nature urbaine et limiter les impacts de l'intervention humaine.

Durant tout les mois de juin et juillet, le parcours Alph@ du réseau Science et Cité, sur les thèmes de l'évolution et de la révolution a initié une promenade de l'infiniment grand à l'infiniment petit, un lien entre sciences naturelles et sciences humaines, dans le parc du Bourg de Rive et le jardin de la Duche.



Nuit des chauves-souris 2010

La 14^{ème} nuit des chauves-souris s'est déroulée pour la première fois à Nyon. Près de 400 personnes ont participé à cette première édition organisée dans le parc de la villa Niedermeyer. Organisée par le Groupe vaudois d'étude et de protection des chauves-souris, en étroite collaboration avec le Musée du Léman et la Ville de Nyon, petits et grands ont eu la possibilité de découvrir plusieurs des 28 espèces présentes en Suisse : en chasse grâce à l'écholocation, en terrarium, individus rescapés et actuels résidents du zoo La Garenne, en conte, dessin ou bricolage.

Au vu du succès de l'édition 2010, le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO) affiche une volonté de la réitérer à Nyon en 2011.

Lettre d'information spéciale biodiversité

Tirée à 13'000 exemplaires, envoyée à tous les habitants nyonnais et distribuée sur les différentes manifestations organisées pour l'occasion, cette lettre a fait office de support de communication pour l'année 2010.

Site nyon.ch

Un dossier d'actualité intitulé « 2010, Année internationale de la biodiversité » a été créé sur nyon.ch – il comporte près de 23 actualités – et la rubrique « environnement-nature » de « Vivre à Nyon » complétée.

Le blog environnemental de la ville – blogs.nyon.ch/environnement – a également servi de support.

Relais dans les médias des actions menées à Nyon

Le thème de la biodiversité a bénéficié d'un important écho médiatique depuis le début de l'année 2010. Les actions menées à Nyon ont ainsi trouvé un bon relais via plusieurs canaux de communication :

- le portail vaudois de la biodiversité www.vd.ch/biodiversite-ville;
- le site internet de l'Association suisse pour la protection des oiseaux www.birdlife.ch;
- le bulletin d'information « Info BirdLife Suisse » Nr. 4/10;
- le magazine « Commune Suisse » Nr. 9/2010;
- le magazine « Environnement » de l'Office fédéral de l'environnement Nr. 2/2010.

Perspectives 2011

Stratégie de protection de la biodiversité

Afin de garantir à long terme la préservation de la biodiversité à Nyon, il est nécessaire d'une part de poursuivre les actions menées et d'autre part de les inscrire dans une stratégie globale de protection de la biodiversité pour la Ville avec pour préalable un diagnostic de l'état de la biodiversité à Nyon. Le Service des travaux et environnement est chargé d'élaborer cette stratégie sous la forme d'un document écrit pour la fin de l'année 2011.

Inventaire des valeurs biologiques de la commune

La Ville de Nyon n'a pas un accès facile aux données qui lui permettraient d'avoir une vision globale de la biodiversité à Nyon. Elle lance ainsi un inventaire des valeurs biologiques – un diagnostic de l'état existant – qui lui permettra d'identifier l'ensemble des zones et espèces prioritaires avec la mise en évidence des hotspots de biodiversité et l'inventaire des sous-réseaux existants (eaux courantes, forêts, terres agricoles, sites construits, etc.). Il servira de base à l'établissement de la stratégie de protection de la biodiversité à Nyon.

Mise en œuvre des recommandations du rapport de suivi floristique des espaces verts

Le Service des espaces verts et forêts va mettre en œuvre dès 2011 les recommandations fournies pour les 7 parcelles étudiées dans le cadre du suivi floristique, former ses jardiniers à ces nouvelles pratiques en collaboration avec le bureau auteur de l'étude et étudier la possibilité d'une journée d'échange d'expérience avec une ville romande qui admet des pratiques exemplaires en matière d'entretien différencié .

Les mesures d'entretien ciblé mises en œuvre seront susceptibles d'être reproduites sur d'autres parcelles et dans tous les cas source d'inspiration sur les espaces verts non étudiés à ce jour.

Projet de médiation

Le Musée du Léman prévoit la mise en œuvre d'une activité de médiation culturelle qui permettra aux visiteurs d'observer et d'identifier les espèces indigènes et leurs habitats aux alentours du musée. Ce projet vise à ouvrir ses visites sur l'extérieur, donner à observer la nature dans son milieu et sensibiliser les promeneurs sur les valeurs et qualité de la biodiversité environnante et des actions qui peuvent être constamment entreprises pour l'améliorer.

Concours « Villes et villages – Acteurs de la biodiversité »

Les communes du canton de Vaud ont été invitées en septembre 2010 à prendre part au concours « Villes et villages – Acteurs de la biodiversité ».

Sous la forme d'un questionnaire composé de six grands chapitres traitant de tous les aspects de la protection de la biodiversité par les communes, de la connaissance du territoire aux actions pédagogiques, ce concours a pour objectif d'élire les communes les plus engagées en faveur de la biodiversité. La Ville de Nyon y participe.

Les résultats du concours seront communiqués lors de la cérémonie de remise des prix le 25 juin 2011 à l'occasion de la journée des communes vaudoises.

Les communes gagnantes dans les quatre catégories – selon leur nombre d'habitants – recevront chacune un prix d'une valeur de CHF 5'000.-. Toutes les communes participantes recevront une attestation accréditant de leur engagement en faveur de la biodiversité.

Plus de détails et une galerie photo sur www.nyon.ch

Accueil > Actualité > Dossiers d'actualité > 2010, Année internationale de la biodiversité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



La Secrétaire :

R. Leiggener